



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
CIRCUIT DE MERIGNAC
Rue Marcel Issartier- 33700 MERIGNAC
Tél. 06 83 50 21 68- FAX : 05 56 59 19 50

Règlement Particulier

du

10^{ème} SLALOM-POURSUITE

De

MERIGNAC

Les 28 et 29 novembre 2009

ATTENTION

BRUIT : Le maximum de décibels autorisés est de 100.

L' Association Sportive de Mérignac organise les 28 et 29 novembre 2009 un Slalom Poursuite.

Cette épreuve comptera pour :

- la Coupe de France des Slaloms 2010
- le Championnat d'Aquitaine du Sport Automobile
- le Challenge des Commissaires du Comité d'Aquitaine du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le N° en date du (en cours) et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° en date du (en cours).

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p Officiels :

		<u>ASA</u>	<u>N° de Licence</u>
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Renée JECKER	1004	11119
Membres :	Huguette LABORIE	0907	2279
	Guillaume GOUR	1004	49955
Directeur de Course :	Patrick ORILLAC	1004	14992
Directeur de Course Adjoint :	Philippe DANIEL	1004	50805
Commissaire Technique Responsable :	Paul GIBISSIER	1004	19279
Commissaires Techniques :	Serge LARQUEY	1006	8454
	Claude PINA	1004	13191
Chargé des Relations avec les concurrents :	Jacques COURMONTAGNE	1004	11849
Chronométrateurs :	Monique BOUGEOIS	1004	132559
	Jacques PERRAUDEAU	1101	5564
Responsable des Commissaires :	Jean-Pierre PORTE	1004	179208

1.2p Horaires :

- Clôture des engagements le 26 novembre 2009 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés le 28 novembre 2009 à 14H30.
- Vérifications Administratives le 28 novembre 2009 de 9H00 à 14H15.

Lieu : Circuit de Mérignac.

- Vérifications Techniques le 28 novembre 2009 de 9H15 à 14H30.

Lieu : Circuit de Mérignac

- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 28 novembre 2009 à 14H30

Lieu : Circuit de Mérignac

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 14H45.
- Essais non chronométrés (facultatifs) le 28 novembre 2009, de 11H00 à 14H45.
- Essais chronométrés le 28 novembre 2009, de 15H00 à 18H00.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 18H15.
- Course :
 - 1^{ière} manche le 29 novembre 2009 de 8H30 à 11H30.
 - 2^{ème} manche le 29 novembre 2009 de 12H00 à 14H30.
 - 3^{ème} manche le 29 novembre 2009 de 14H45 à 17H15.
- Les horaires des essais et de la course sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires 15 min après la fin de l'épreuve, lieu : Circuit de Mérignac
- Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office)

Lieu : Circuit de Mérignac

- Remise des Prix le 29 novembre 2009, 30 min après l'affichage des résultats.

Lieu : Circuit de Mérignac

1.3p Vérifications :

- Voir article 1.2 p.
 - Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SERRE
- Adresse : 8 Avenue de Canterane-33650 St Médard d'Eyrans Tél. :05 56 72 77 79
- Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC maxi
 - Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique (sauf pour le groupe Loisirs).
 - Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de la fermeture de contrôle soit à 14H30.

1.5p Dispositions particulières :

- Néant.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

ASACM

Rue Marcel Issartier

33700 MERIGNAC

☎ : 06 83 50 21 68 ☎ : 05 56 59 19 50

contact@asacm.com

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 28 novembre 2009 à 24H00.
- Les concurrents du groupe Loisirs titulaires d'un Titre de Participation peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles attribuées à ces concurrents jusqu'à la fin des vérifications administratives.
- Les frais de participation sont fixés à 100€ et 50€ en catégorie Loisirs. Les concurrents licenciés à l'ASACM bénéficieront d'une réduction de ces frais à 75€ et 35€ respectivement.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation pour être pris en compte.
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

- Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 50 peuvent être réservées au Groupe Loisir.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (voir tableau épreuves).
- Seront confondus les groupes suivants :
FC+FS+F2000 N+FN A+FA C3+CM+CN D/E
- Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Le nombre de décibels maximum autorisé est de: 100

ARTICLE 5P. PUBLICITES

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Publicité obligatoire et optionnelle : Voir additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :

- Le Slalom Poursuite a le parcours suivant : un tour complet du circuit de Mérignac
- La course se déroulera en 3 manches.
- Procédure de départ : aux feux. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ : à la tour
- Arrivée : à la tour
- Longueur du parcours : 1700 mètres

6.5p. Parc Concurrents :

- Le parc concurrent sera situé au Circuit de Mérignac.
- Le parc concurrent sera accessible à partir de 9h00, le 28 novembre 2009.
- Les remorques devront être garées dans le Parc Concurrents.

6.6p. Parc Fermé Final :

- Voir article 1.2p.

6.7p. Tableaux d'Affichage :

- Les tableaux d'affichage seront placés :
 - ➔ Pendant les essais et la course : Circuit de Mérignac
 - ➔ Pendant les vérifications : Circuit de Mérignac
 - ➔ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Circuit de Mérignac
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle

ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

- Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : Vérifications Administratives au Circuit de Mérignac à partir de 9 h00.

- **Téléphone permanence n° 06 83 50 21 68**
- Centre de secours le plus proche : **SAMU 33000 BORDEAUX**
Téléphone : 05 56 96 70 70
URGENCE : 15 ou 112 (portable)

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

- Néant.

7.3p. Course :

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

7.4p. Echauffement des pneumatiques :

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

- | | |
|--|---|
| → Quille de parcours renversée ou déplacée | = pénalité de 2 secondes ajoutée au temps réalisé par le pilote dans la manche. |
| → Quille d'arrivée renversée ou déplacée | = pénalité de 2 secondes ajoutée au temps réalisé par le pilote dans la manche. |
| → Porte manquée ou erreur de parcours | = manche non prise en compte pour ce pilote. |

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

- Le classement sera établi sur le meilleur temps effectué lors des 3 manches de course.
- Les classements provisoires seront affichés 15 min après la fin de l'épreuve et seront établis de la façon suivante :
 - 1 classement général,
 - 1 classement général féminin,
 - 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
 - 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.
- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p. Trophées :

- Néant.

10.2p. et 10.3p Prix et Coupes :

- La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général	1 ^{ier}	une coupe et un lot
	2 ^{ème}	une coupe et un lot
	3 ^{ème}	une coupe et un lot
Classement groupe	1 ^{ier}	une coupe et un lot
	2 ^{ème}	une coupe et un lot
	3 ^{ème}	une coupe et un lot
Classement classe	1 ^{ier}	une coupe et un lot
	2 ^{ème}	une coupe et un lot
	3 ^{ème}	une coupe et un lot
Classement féminin	1 ^{ière}	une coupe et un lot

- Tous les participants seront récompensés.
- Les coupes et les lots ne seront pas cumulables.

10.4p. Podium (facultatif):

- Néant.

10.5p. Remise des Prix et Coupes :

- Voir article 1.2p.